

Le 23 septembre 2026

Communiqué de presse :

Prévoyance des enseignants du privé : Victoire syndicale, le régime collectif est sauvé *Les 150 000 enseignants du privé sous contrat conserveront leur régime collectif de prévoyance*

Après plusieurs mois de mobilisation et de négociations, la Fep-CFDT signe le nouvel accord de prévoyance des enseignantes et enseignants du privé sous contrat. Un accord décisif qui permet de préserver leur régime collectif historique et l'essentiel de leurs garanties.

Il y a quelques mois encore, l'avenir de la prévoyance des enseignantes et enseignants du privé sous contrat était sérieusement menacé. Le régime collectif construit depuis plus de quarante ans risquait de disparaître au profit d'une couverture facultative, plus coûteuse pour les personnels.

Aujourd'hui, ce scénario est écarté.

La Fep-CFDT, premier syndicat de la formation et de l'enseignement privés, a décidé de signer l'accord conclu avec le collège des établissements et les organisations patronales. Il garantit la pérennité d'une protection collective de haut niveau face aux risques lourds de la vie : incapacité, invalidité et décès.

Depuis des mois, la Fep-CFDT a porté ce dossier à tous les niveaux : pétition, interpellations des pouvoirs publics, mobilisation dans les territoires, préavis de grève, rassemblement national et négociations. Cette pression, associée à un dialogue social exigeant, a permis de sortir d'une situation qui paraissait bloquée.

La Fep-CFDT souligne également l'implication des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, qui a permis de lever les derniers obstacles juridiques.

Les personnels devront cependant contribuer davantage : leur cotisation passera de 0,20 % à 0,55 % du salaire brut. C'est un effort que la Fep-CFDT ne minimise pas. Mais il permet de conserver une couverture collective solide, à un coût très inférieur à celui d'une prévoyance facultative proposée par l'État ou d'une protection équivalente souscrite individuellement.

Pour la Fep-CFDT, le choix était clair : **ne pas laisser disparaître un acquis collectif de plus de quarante ans et garantir aux personnels une véritable protection lorsqu'un accident de la vie survient.**

Nous avons obtenu que la prévoyance collective des enseignants du privé continue d'exister. C'est une victoire importante. Elle démontre que la mobilisation syndicale et la négociation peuvent encore produire des résultats très concrets pour les personnels.

La Fep-CFDT restera exigeante sur la mise en œuvre de l'accord et continuera à agir pour améliorer les garanties et leur financement.

Contact presse :

Emmanuelle Tottet

06 40 88 97 52

etottet@fep.cfdt.fr